

COMpte RENDU SUD

CMP CC66-79/CHRS DU 18 SEPTEMBRE 2024

Présents :

OS : SUD, FO, CGT, CFDT

OP : NEXEM

Présidence : DGT

La séance commence par des déclarations liminaires de la CGT puis celle de SUD.

Déclaration liminaire SUD Santé-Sociaux CMP 66/79 CHRS du 18 Septembre

La convention collective nationale 66 ne peut pas être abandonnée !

Comment attendre, lorsque que la situation politique du pays est à ce point instable que plus de deux mois après le résultat des élections législatives, aucun ministre n'est encore nommé pour notre secteur ?

Et que s'il l'était demain, rien ne garantit qu'il demeure en poste suffisamment longtemps pour se pencher sérieusement sur les besoins de notre secteur ?

Comment attendre dans un tel contexte d'incertitudes quant aux engagements financiers de l'état pour mettre en place une Convention Collective de Haut Niveau pour notre secteur ?

Comment attendre quand plus personne, même les employeurs, ne croit tenable l'échéance de novembre 2024 pour un accord sur la thématique « classification rémunération » au sein de la BASS-MS ?

Comment attendre quand un accord signé de façon unanime, agréé et étendu dans notre secteur, peine à être appliqué tant les financeurs recignent à consentir les enveloppes nécessaires ?

Comment attendre quand nos conditions de travail continuent de se dégrader, quand le recours aux travailleuses et travailleurs précaires intérimaires se systématise, quand le mal-être au travail s'amplifie de jour en jour mettant en danger les salarié-es et les personnes auprès desquelles nous intervenons ?

Un constat s'impose : l'urgence de la revalorisation salariale dans notre secteur ne peut plus attendre une hypothétique considération via l'écriture d'une Convention Collective Commune de haut Niveau : nous savons à présent que cette dernière, si elle peut et doit rester un objectif commun, ne s'écrira pas à court terme.



Aussi, la stratégie de bloquer les négociations salariales au sein de la CMP 66 n'est plus tenable. Il est du devoir de l'ensemble des partenaires sociaux d'être acteurs de l'évolution de notre convention actuelle pour sauvegarder les salariés en poste et travailler sérieusement et sereinement à l'écriture d'une Convention Collective Commune de Haut niveau, ambitieuse et porteuse.

Toute autre attitude serait de la non-assistance à secteur en danger !

Pour SUD, l'accord mis sur la table ce jour, qui se veut un accord transitoire, ne met pas en péril les travaux au sein de la branche : bien au contraire, il répond à une urgence vitale pour notre secteur et il permet de poursuivre les négociations de la CCHN dans un cadre apaisé.

1/ Approbation du PV de la dernière séance de CMP

Le PV de la dernière CMP est validé après un certain nombre d'amendements posés par SUD.

2/ Politique salariale

La CGT présente à nouveau les différents accords/ avenants qu'elle avait transmis en juin.

Axess indique avoir un mandat permanent qui reste le même : elle renvoie à la BASS pour toute négociation salariale. Elle précise qu'il ne lui paraît pas possible de travailler à 2 tables de négociations et rappelle l'enjeu d'embarquer tout le secteur. Enfin, elle insiste sur les financements, qui ne seraient fléchés qu'uniquement vers la BASS.

Pour SUD, le contexte politique actuel et la difficulté de mise en application de l'accord du 4 juin démontrent au contraire la nécessité de négocier dans le champ de la 66 : aucune enveloppe n'est fléchée pour la nouvelle convention, et celle qui l'a été pour l'accord du 4 juin peine à être distribuée. Pour SUD, NEXEM doit se confronter au principe de réalité : il n'y aura pas d'accord classification en novembre et il n'est pas envisageable de laisser les salariés de la 66 continuer à subir leurs salaires de misère.

Tour à tour, la CGT, SUD et FO exprime l'urgence traversée par notre secteur et l'impossibilité d'attendre la conclusion d'une convention collective unique.



La CFDT explique partager les constats des autres organisations syndicales, mais partager aussi les constats de NEXEM sur l'obtention des financements. Pour la CFDT il y a un réel problème de construction du financement au niveau de la BASS.

Pour SUD, l'argent qui serait mis par l'état dans une évolution du point de la 66 ne serait qu'une petite partie de l'enveloppe nécessaire à la mise en place d'une nouvelle convention de haut niveau. Quid dès à présent, de l'augmentation de 1,5 % dite mesure GUERINI ? Quid de la transposition de la mesure FPH sur l'évolution de l'indemnité de nuit/dimanche et jour férié ? Ces revalorisations sont dues aux salariés de la 66. Appliquer ces mesures dans un premier temps dans la 66 serait déjà un gage de confiance quant à l'extension à suivre dans la BASS.

SUD rappelle également l'obligation légale de négocier sur le thème de la politique salariale.

La CGT, SUD et FO indique également leurs doutes sur la réelle volonté de l'état de s'engager pour notre secteur au vu des improbables difficultés rencontrées pour appliquer l'accord SEGUR et reviennent encore et toujours sur la notion d'urgence pour le secteur : Ne rien faire serait de la non-assistance à secteur en danger !

SUD présente son accord sur la valorisation du point d'indice. Pour SUD, il n'est plus possible de différer cette négociation au prétexte de celle qui se déroule dans la BASS. Elle propose un accord dit de « transition », qui a vocation de permettre aux salariés de la 66 de vivre de leur salaire, de freiner les départs des professionnels de notre secteur et à permettre à ce dernier de travailler sereinement sur une convention de haut niveau.

SUD attend de NEXEM qu'elle revoie son mandat sur ce point : notre secteur ne peut plus attendre.

3/ Assistant familiaux

Les organisations syndicales demandent à NEXEM de rappeler à ses adhérents le contenu de la loi TAQUET : en effet, le constat est fait que nombre d'employeur ne respecte pas cette loi, notamment en ce qui concerne les procédures disciplinaires. C'est catastrophique pour les assistants familiaux qui se retrouvent sans salaires, sans respect de la présomption d'innocence : les dégâts humains sont insupportables. Comment rendre attractif ce métier, largement sous payé et maltraité en termes de conditions de travail, quand des employeurs, dans la toute puissance, s'autorisent à être hors la loi ?

Les OS demandent à NEXEM-AXESS d'écrire à ses adhérents.

NEXEM indique que son rôle n'est pas de faire un courrier ni d'être dans l'injonction vis-à-vis de ses adhérents mais de les aider à bien comprendre les textes.

Les remontés du terrain de la part des organisations syndicales font état d'une situation récurrente de non-respect de la convention collective.



4 / Prévoyance- complémentaire

Le sujet de la prévoyance et l'accord qui s'y rapporte est renvoyé à la prochaine CMP.

Les discussions achoppent sur l'accord de complémentaire santé.

Les syndicats indiquent ne pas vouloir toucher aux garanties de protection des salariés : aussi, plusieurs scénarios ont été élaborés et transmis pour devis.

Pour SUD ? il n'est pas pensable, à fortiori dans le contexte qu'on connaît d'augmentation des salaires dans la 66, de demander aux salariés de payer un centime de plus. Il n'est pas envisageable non plus d'imaginer une quelconque baisse des garanties. Aucune signature ne sera donner pour dégrader le régime des salariés.

NEXEM indique que le maintien des garanties implique des coûts supplémentaires pour les salariés comme pour les employeurs. Cela présente aussi le risque que certains employeurs négocient en dehors de la mutualisation voire que l'accord ne soit pas agréé.

Les syndicats demandent unanimement que la répartition à 50-50% entre employeurs et salariés soit revue : les salariés ne peuvent pas supporter un coût supplémentaire dans un contexte de blocage des salaires.

Dès lors, la discussion s'enlise également sur une question de temporalité. Comment avancer si NEXEM n'a pas de mandat pour le choix d'un scenario dès aujourd'hui ? Il restera ensuite de nombreux paramètres à régler (répartition salariés-employeur, options etc...). Pour les organisations syndicales, cela nécessitera forcément des allers-retours avec leurs instances.

Axess reste sur sa position et viendra avec un mandat global lors de la prochaine séance qui sera décisionnelle.

Prochaine CMP le 2 octobre 2024

A l'ODJ :

Complémentaire/Prévoyance

Agenda 2025

Politique salariale

AF

Congé menstruel

Paritarisme

Contact : contact@sudsantesociaux.org

